



**ARRETE N° 1752**

Route de Verdun  
57180 Terville  
Tél. 03.82.88.43.95  
Fax. 03.82.34.22.21

Le Maire de la Ville de Terville,

VU les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-4, L 2541-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 113-1 et L 113-2 du code de la Voirie Routière ;

VU l'arrêté ministériel décret n° 2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la circulation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R 417-10/II,10 ;

VU l'arrêté municipal n° 1609 en date du 14 août 2007 portant classement en « Zone 30 » de façon permanente les voiries citées ci-après ;

Considérant la nécessité de modifier les rues soumises au régime de priorité à droite ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la circulation et éviter les accidents,

**ARRETE :**

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté municipal n° 1609 en date du 14 août 2007 portant classement en « Zone 30 » de façon permanente des voiries du Val de Terville est modifié comme suit :

« Un régime de priorité à droite est défini pour les intersections suivantes :

- L'avenue Marcel Paul, l'avenue André Malraux, l'avenue du Général de Gaulle et la rue Joliot Curie seront soumises au régime de priorité à droite à leur intersection,
- L'avenue André Malraux sera soumise au régime de priorité à droite sur son intersection avec la rue Maurice Ravel. »

Article 2 : La signalisation est mise en place par les Services Techniques de la Ville.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal par tous les agents habilités à cet effet et poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale de Thionville
- Messieurs les agents de la Police Municipale de Terville
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville

Terville, le 17 avril 2008

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué,



Sylviane Schroeder